



**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

DOSSIER DE PRESSE

Lille, le vendredi 7 octobre 2011

Les rencontres territoriales de la réforme

Contact :
Centre de presse,
Délégation à l'information et à la communication de Défense
Tél : 01.44.42.54.02
Fax : 01.44.42.41.22



Sommaire

Éditorial de M. Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants	2
La zone de défense et de sécurité Nord	4
Finalité opérationnelle de la réforme	5
Réorganisation de la carte militaire	7
Accompagnement territorial	9
Accompagnement du personnel	11

Éditorial de M. Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants



« Face à un environnement opérationnel particulièrement exigeant, toujours plus instable et donc plus imprévisible, le ministère de la Défense s'est engagé en 2008 dans une réforme nécessaire, profonde et ambitieuse pour rendre nos armées plus efficaces, plus modernes, plus réactives.

L'objectif est de concilier la maîtrise des finances publiques avec l'excellence de nos forces armées au service du rayonnement de la France dans le monde, tout en apportant une réponse forte aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité et de défense.

Il s'agit essentiellement de privilégier le cœur du métier militaire, en rationalisant l'organisation et en améliorant les prestations de soutien et d'administration de la Défense.

La nouvelle carte territoriale de la Défense constitue la pierre angulaire de l'effort de modernisation auquel contribue l'ensemble du ministère.

Deux mouvements se complètent :

- La nouvelle carte militaire, dont la mise en place est largement avancée, qui découle des ajustements de capacité et constitue la traduction concrète des orientations du Livre blanc. Elle a pour objectif de regrouper les unités opérationnelles par pôles de compétence, dans un souci d'optimisation de l'entraînement. Une « carte de France des pôles d'excellence des armées » va ainsi se dessiner d'ici 2015, avec les forces spéciales dans le Sud-Ouest, les ressources humaines à Tours, le pôle d'expertise santé à Lyon ...

- Le réinvestissement des dividendes obtenus grâce au resserrement de la carte territoriale, qui sont utilisés au profit de la condition du personnel, des équipements et de la préparation des forces.

La réforme est désormais bien engagée, conformément au rythme fixé et le succès des opérations en cours est la démonstration de la pertinence et de l'efficacité des choix effectués.

De fait, les résultats sont au rendez-vous : les nouveaux matériels en service font la démonstration de leur efficacité sur les théâtres d'opérations (Rafale, Tigre, VBCI...), la préparation opérationnelle des forces est améliorée avec l'optimisation des centres d'entraînement spécialisés et le développement des moyens de simulation, le maintien

en condition opérationnelle est optimisé par la création de systèmes de maintenance mutualisés interarmées.

Les restructurations lourdes sont absorbées grâce, notamment, aux mesures d'accompagnement des hommes et des territoires : le ministère de la Défense s'est doté d'un plan d'accompagnement des restructurations de 238 M€ pour la seule année 2011, composé d'aides à la mobilité, à la reconversion et au départ. Par ailleurs, d'ici 2015, 320 M€ seront injectés dans les territoires touchés par les restructurations afin de compenser à terme l'impact économique de la réforme.

La Défense continue également de préparer l'avenir à long terme : elle vient de renouveler les composantes de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de notre dispositif de défense. Elle vient également de signer le contrat de partenariat public-privé pour la construction de son futur siège à Balard, qui améliorera notre gouvernance et générera des économies de fonctionnement. Enfin, elle reste un acteur industriel de premier rang et le premier investisseur public (livraison de nouveaux matériels et programmes : FREMM, Félin...).

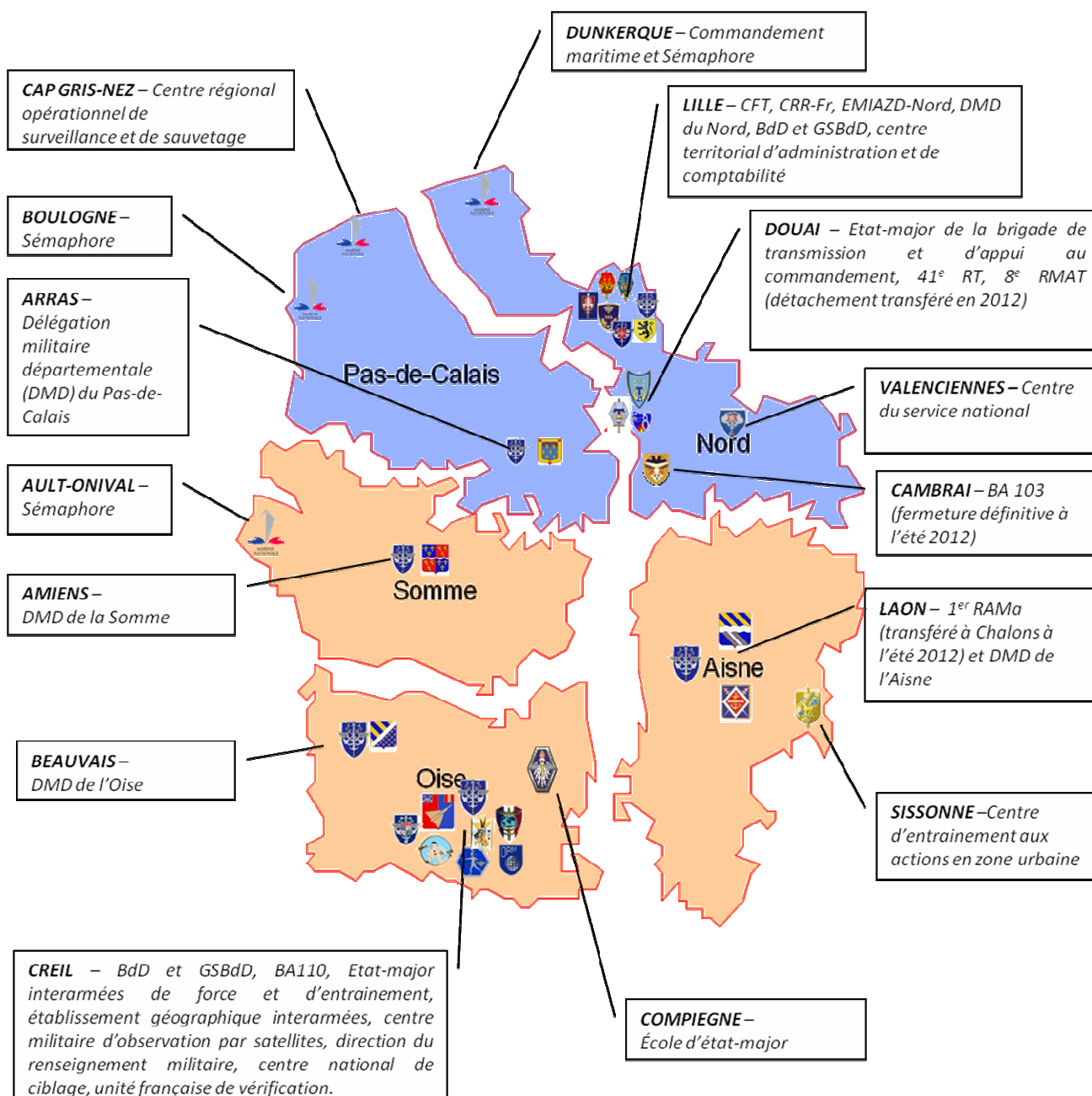
L'année 2011 est particulièrement exigeante pour les forces armées et je tiens à leur rendre un hommage appuyé : dans un contexte difficile, elles ont su montrer leur capacité à se réformer et remplir leurs missions avec sans cesse plus d'efficacité. Grâce à vos efforts individuels et collectifs, le ministère est résolument engagé sur le chemin de la réforme qui permettra à la Défense et à la France d'écrire un nouveau chapitre de leur histoire. »

La zone de défense et de sécurité Nord

La Zone de défense et de sécurité Nord (ZDS-Nord) regroupe les régions de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais. Son siège (État-major de zone de défense Nord – EMIAZD Nord) se situe à Lille, qui accueille également deux autres commandements militaires majeurs : le Commandement des forces terrestres (CFT) et le poste de commandement OTAN du corps de réaction rapide-France, le PC OTAN CRR-Fr.

La zone comprend deux bases de défense : Lille et Creil. A l'issue des restructurations majeures, elle recensera environ 6 000 personnes du ministère de la Défense.

La zone de défense et de sécurité Nord



Finalité opérationnelle de la réforme

La réforme que conduit le ministère est d'abord au service des missions opérationnelles confiées aux armées par la Nation.

En dégageant les unités opérationnelles des questions de soutien général, la réforme leur permet de se recentrer sur leur cœur de métier. Elle se traduit donc par la mutualisation des soutiens au sein des bases de défense et des services interarmées, qui entérine la mise en place d'une véritable chaîne dédiée et interarmées du soutien.

Ainsi, le Commandement interarmées du soutien (COMIAS), officialisé en février 2010 par l'arrêté portant organisation de l'état-major des armées, a une autorité directe sur l'administration générale et le soutien commun, depuis l'administration centrale aux groupements de soutien des bases de défense (GSBdD). Il assure par ailleurs la coordination de l'action des services interarmées.

Mutualisation et interarmisation sont donc au cœur de la réforme du soutien : création des bases de défense, création du Centre des transports et transits de surface (CTTS) en juillet 2009, du Service du commissariat des armées (SCA) en janvier 2010 ou encore du Service interarmées des munitions (SIMu) en mars 2010. Les services interarmées préexistants sont modernisés, à l'image du Service de santé des armées (SSA) avec l'instauration d'un centre médical unique par base de défense et la création de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) qui initie le rassemblement des capacités de recherche du SSA à Lyon.

Cette nouvelle organisation du soutien permet par ailleurs de dégager des moyens au profit de l'opérationnel : les économies réalisées au travers des mutualisations et rationalisations sont intégralement réinvesties au profit des équipements et de la condition du personnel. Les commandes et livraisons de nouveaux équipements contribuent directement à l'amélioration des performances opérationnelles et au renforcement de la sécurité des soldats en opération.

- ⇒ Les Véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) de l'armée de terre, dont le 200^e a été livré en juin 2010, sont déployés en Afghanistan et au Liban. La livraison du système Félin a débuté en octobre 2010 au 35^e régiment d'infanterie (35^e RI) et se poursuit jusqu'en 2015.
- ⇒ La marine devrait être livrée en juin 2012 du troisième Bâtiment de projection et de commandement (BPC), dont la construction a été décidée fin 2008 dans le cadre du plan de relance de l'économie.
- ⇒ Le système de reconnaissance de nouvelle génération (Pod Reco-NG), qui équipe les Rafale de l'armée de l'air depuis novembre 2010, a été déployé dans le cadre de l'opération Harmattan.

Les premiers résultats sont palpables : le succès des récentes opérations en Libye et Côte d'Ivoire, dans un contexte particulièrement dense en matière de restructurations, ont démontré la réactivité et l'efficacité de cette nouvelle chaîne du soutien.

- ⇒ La Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI) a déployé 43 serveurs et 664 postes de travail dans l'urgence pour l'opération Harmattan.
- ⇒ Le GSBdD de Montlhéry a préparé les paquetages outre-mer et tous les moyens logistiques nécessaires au déploiement en Côte d'Ivoire du Centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants (CRER), dans le cadre de son alerte Guépard.

Le contrat de projection des bases de défense sur l'ensemble du spectre des opérations et des Missions de courte durée (MCD) a été respecté : en six mois d'existence, 1150 effectifs ont été prélevés sur le réservoir global des groupements de soutien métropolitains (GSBdD) :

- ⇒ 400 en opérations extérieures ;
- ⇒ 300 en MCD outre-mer et à l'étranger ;
- ⇒ 250 en alerte projection, dont une majorité en alerte à 72 heures ;
- ⇒ 200 par jour pour les missions intérieures, les grands exercices et les grands événements comme le G8 à Deauville (26-27 mai).

Dans la zone de défense et de sécurité Nord

Les mutualisations et regroupement opérés dans la ZDS-Nord se traduisent par la concentration au sein du CFT de tous les savoir-faire opérationnels (intégration des compétences du Commandement de la force logistique terrestre -CFLT- dissout), ainsi que par le rapprochement de la brigade tactique et des états-majors projetables dont le plus emblématique est le PC OTAN CRR-Fr complètement multinational.

Le renforcement du CENZUB (ouverture internationale et création du centre de tir en zone urbaine) est également un axe fort de développement de la ZDS-Nord, de même que la réorganisation de la BA 110 de Creil (transfert d'un escadron de transport Casa depuis Mont-de-Marsan et concentration de l'aviation du segment tactique bas).

Réorganisation de la carte militaire

« Imaginez un instant ce que serait notre situation aujourd'hui si nous n'avions pas fait la réforme de la professionnalisation puis la réorganisation et la restructuration de notre Défense nationale. Nous aurions encore un peu plus d'un demi-million d'hommes qui attendraient l'invasion des forces du Pacte de Varsovie. Qui peut penser un seul instant que ces restructurations n'étaient pas indispensables, au-delà même de la question de notre endettement et de la dépense publiques. Elles étaient indispensables au regard de la mission qui est celle de notre outil de défense. »

(**M. François Fillon, Premier ministre**, préfecture de La Rochelle, le 19 septembre 2011)

A terme, la carte militaire de la France traduira l'objectif premier de la réforme du ministère : adapter l'outil de défense aux nouvelles menaces identifiées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008). La réorganisation de la carte militaire participe donc de cet impératif de disposer de forces mieux entraînées, plus efficaces et plus opérationnelles face à un monde plus imprévisible et moins stable que par le passé. La réforme du ministère n'est pas figée : l'actualisation du Livre blanc en 2012 permettra de réajuster le dispositif si nécessaire.

Depuis la présentation de la nouvelle carte militaire en juillet 2008, l'adaptation capacitaire s'est d'ores et déjà traduite par la fermeture de 15 régiments et bataillons, et 13 états-majors de l'armée de terre, 4 bases aériennes en métropole et 4 escadrons de chasse (Mirage F1 et M2000) de l'armée de l'air et par le retrait du service actif de 10 unités de la marine nationale.

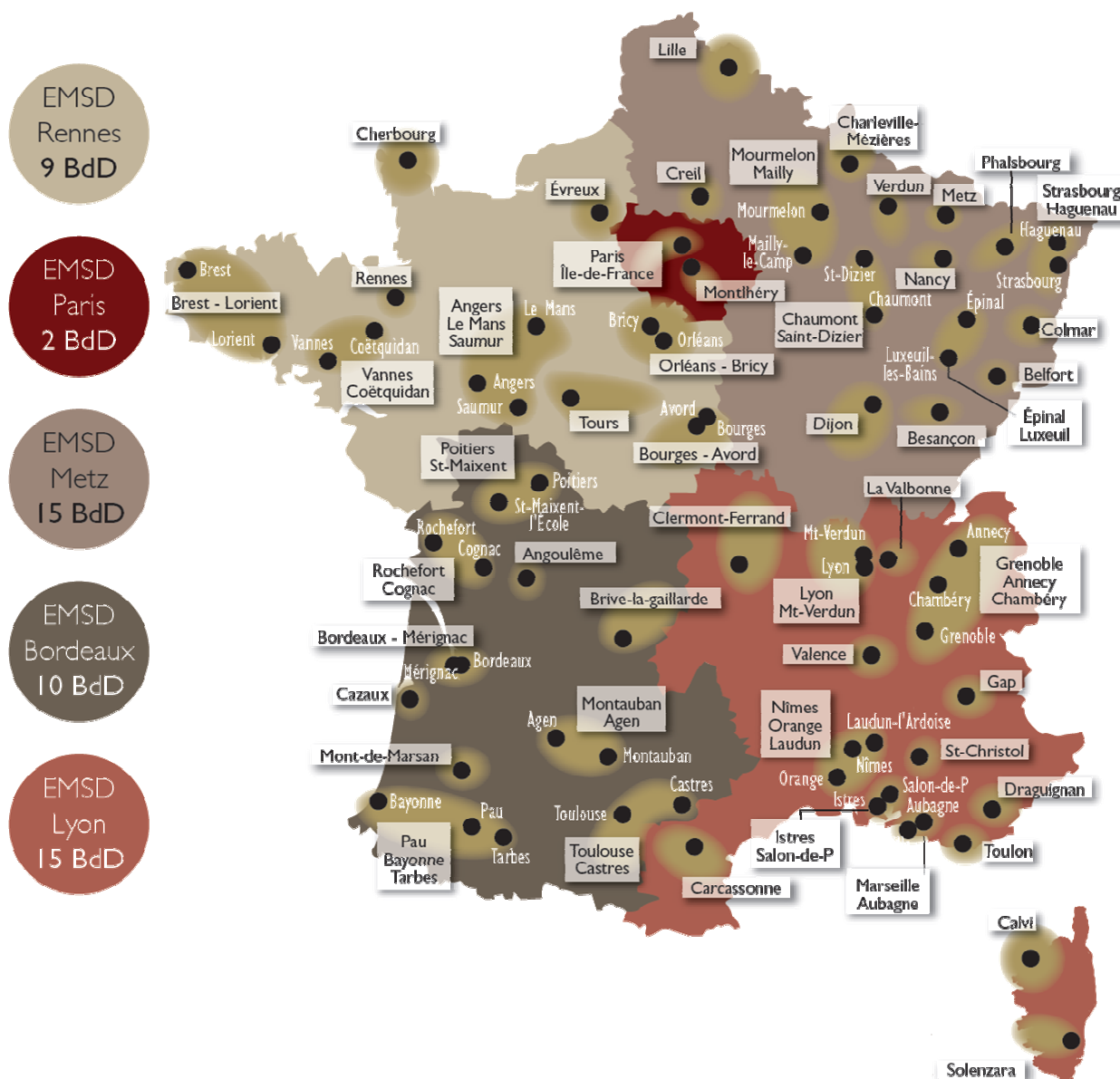
Suivant cette dynamique de rationalisation et d'optimisation de l'emploi des forces, la carte militaire a été restructurée autour de 60 bases de défense (BdD), mesure effective depuis le 1^{er} janvier de cette année, soit trois ans avant la date initialement prévue. En effet, après une première phase d'expérimentation en 2009 et 2010, le dispositif des bases de défense a été généralisé en métropole, outre-mer et à l'étranger.

L'organisation territoriale de la défense prend donc aujourd'hui la forme de 51 BdD en métropole, 5 BdD outre-mer en soutien des forces de souveraineté et 4 BdD pour les forces prépositionnées à l'étranger (base des forces françaises à Djibouti, aux Émirats arabes unis et au Gabon, base des éléments français au Sénégal).

Le processus se poursuit aujourd'hui avec le regroupement des unités opérationnelles par pôles de compétence, dans un souci d'optimisation de l'entraînement : ressources humaines à Tours, aéronavale en Bretagne, forces spéciales dans le Sud-Ouest, etc.

La carte sera finalisée d'ici 2015. Ce sont alors 82 unités, dont 15 régiments, 10 bases aériennes et une base aéronavale, qui auront été fermées et 47 autres qui auront été transférées.

Les bases de défense :



Dans la zone de défense et de sécurité Nord

Les restructurations de la ZDS-Nord sont de grande ampleur : dissolution de la BA 103 de Cambrai-Épinoy (2012), transfert du 1^{er} régiment d'artillerie de marine (1^{er} RAMa) et du 8^e régiment du matériel (8^e RMAT) vers la Marne (2012), transfert de l'école d'état-major à Saumur (2012) ou encore transfert du régiment du marche du Tchad (RMT) vers Colmar-Meyenheim (2010). Elles sont en partie compensées par la création du 41^e régiment de transmissions (41^e RT) à Douai, la création de deux GSBdD et de deux entités de la DIRISI dans les bases de défense de Lille et Creil, ou encore la réorganisation du CFT.

Accompagnement territorial

Aucun mouvement d'unité n'est effectué sans être systématiquement accompagné, tant vis-à-vis du personnel que du territoire.

Le ministère de la Défense est attentif à ce que les outils de redynamisation du territoire et de reconversion du personnel soient mis en place lorsque les opérations de transfert sont déclenchées. L'accompagnement des restructurations de défense prend ainsi la forme de financements (subventions et prêts participatifs), d'aides foncières et d'un soutien administratif. Une enveloppe de 320 M€ (dont 20 M€ pour l'Outre-mer) est prévue sur la période 2009-2015 pour financer l'accompagnement territorial.

Le gouvernement applique le principe des « 3 R » :

- ⇒ Reconversion d'un site militaire.
- ⇒ Redynamisation du territoire.
- ⇒ Reconversion/Reclassement du personnel de la Défense.

C'est dans cet esprit qu'ont été mis au point les contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) et plans locaux de redynamisation (PLR), avec pour objectif prioritaire la revitalisation économique durable, créatrice d'activités et d'emplois.

Les CRSD concernent les sites subissant une perte de plus de 200 emplois directs et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique. Les PLR concernent les territoires ne bénéficiant pas d'un CRSD mais néanmoins affectés de manière significative par une mesure de restructuration.

L'accompagnement territorial concerne 95 sites au total.

Depuis le lancement du plan d'accompagnement du redéploiement territorial des armées, conformément aux annonces du 25 juillet 2008, 11 CRSD et 9 PLR ont été signés.

CRSD signés à ce jour : Arras (Pas-de-Calais), Briançon (Hautes-Alpes) ; Châteauroux-Déols (Indre) ; Givet (Ardennes) ; Joigny (Yonne) ; Langres (Haute-Marne) ; Metz (Moselle) ; Sourdun (Seine-et-Marne) ; Vallée de l'Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence) ; Cambresis-Arrageois (Nord-Pas-de-Calais) ; La Rochelle (Charente-Maritime).

PLR signés à ce jour : Château-Chinon (Nièvre) ; Cherbourg-Territoire du Cotentin (Manche) ; Oise (volet Compiègne) ; La Courtine (Creuse) ; Moselle ; Haute-Garonne ; région de Dax (Landes) ; Nîmes (Gard) ; Valenciennes (Nord).

Un contrat de développement économique a par ailleurs été signé à Commercy (Meuse) le 18 juillet 2011.

Dans la zone de défense et de sécurité Nord

Dans le Nord Pas-de-Calais :

- ⇒ Le CRSD d'Arras a été signé le 2 avril 2009. Il concerne le périmètre des 24 communes de la communauté urbaine d'Arras (CUA). L'État y a alloué 6,3 M€. Les projets en faveur du développement économique et touristique, conduits dans le cadre de ce CRSD, trouvent aujourd'hui leur résonance dans l'extension de la zone Actiparc, située au carrefour des autoroutes A1 et A26, ou encore dans la réflexion sur la liaison ferroviaire Arras-Cambrai par Marquain, menée en lien avec le CRSD de Cambrai. La mise en œuvre du CRSD d'Arras a déjà permis la reconversion d'un bâtiment en 34 logements étudiants. Les bureaux de la CUA seront transférés dans la Citadelle dès le printemps 2012.
- ⇒ Le CRSD de Cambrai a été signé le 9 février 2011. L'État y a contribué à hauteur de 14 M€. En complément des actions inscrites au CRSD (requalification de friches pour le port de Corbehem, branchement très haut-débit pour les sites stratégiques, ...), l'aide directe aux entreprises a déjà permis de soutenir 20 projets de 3,3 M€ qui ouvrent la perspective de création de 520 emplois dans le Cambrésis.
- ⇒ Le PLR du Nord a été signé à Valenciennes le 8 juillet 2011. L'État y alloue 3,8 M€.

En Picardie :

- ⇒ 2 CRSD sont prévus en Picardie : Noyon et Laon-Couvron/Aumencourt. Ils représenteront respectivement 8 et 10 M€. Les principales orientations retenues concernent notamment le développement d'une plateforme multimodale du Canal Seine-Nord-Europe ou la possible implantation à Laon-Couvron d'un circuit dédié à la pratique du sport automobile dans un but ludique et touristique.
- ⇒ Le PLR de l'Oise a été signé le 1^{er} juillet 2010 en ce qui concerne le volet Compiègne. L'État y a contribué à hauteur de 2,6 M€.

Accompagnement du personnel

L'État, conscient des difficultés que peuvent engendrer les restructurations pour le personnel civil et militaire, s'attache à en atténuer les conséquences.

La modernisation s'appuie sur une déflation de 17 % des effectifs initiaux du ministère, aujourd'hui réalisée pour plus de la moitié. Cela représente une réduction de 54 000 postes au rythme d'environ 8 000 par an. Dans ce cadre, l'accompagnement social du personnel restructuré et des familles est primordial.

A cet effet, le ministère s'est doté d'un Plan d'accompagnement des restructurations (PAR), dispositif d'accompagnement personnalisé composé d'aides à la mobilité, dont certaines font l'objet d'une indemnisation, d'aides financières à la reconversion ou au départ et de prestations complémentaires (formation, reclassement en entreprise, action sociale). Le PAR s'adresse aussi bien au personnel civil que militaire, certaines mesures étant communes et d'autres particulières à chaque catégorie de personnel. Il a vocation à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2014.

- ⇒ En 2011, le PAR s'élève à 238 M€ au profit du personnel de la Défense concerné par les restructurations. Cet effort sera maintenu en 2012 avec 241 M€ inscrits au projet de loi de finances, répartis entre civils et militaires, à hauteur de respectivement 86 et 115 M€.
- ⇒ En 2010, près de 3 550 civils ont bénéficié d'une mesure dans le cadre du PAR et environ 7 000 militaires ont bénéficié du dispositif d'accompagnement des restructurations.

La mise en œuvre de ce plan est déclinée localement, avec la mise en place de cellules dont le rôle est d'accompagner individuellement les agents dans leurs choix personnels et de leur dispenser les formations nécessaires à leur projet d'évolution professionnelle ou de reconversion.

- ⇒ La Mission d'accompagnement des réorganisations (MAR) de la direction des ressources humaines du ministère de la Défense est représentée localement par les médiateurs mobilité. Elle facilite le reclassement, la reconversion ou la mobilité du personnel de la Défense.
- ⇒ Les Antennes mobilité reclassement (AMR) accompagnent les personnels civils grâce à une assistance de proximité et individualisée.
- ⇒ La Cellule régionale mobilité reconversion (CRMR) offre des entretiens individuels et fait des propositions d'emplois. La Cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints (CAEC) les aide dans la recherche d'un nouvel emploi, s'ils doivent quitter le leur du fait de la mutation de leur conjoint.
- ⇒ Enfin, Défense Mobilité, l'agence de reconversion de la Défense, aide chaque année les 3/4 des personnels quittant le ministère à trouver un emploi stable dans le secteur civil.

Chaque base de défense héberge au moins une de ces antennes.

Outre les mesures d'accompagnement dans le cadre du PAR, l'État s'est engagé à ce que les marges de manœuvre budgétaires dégagées par la réforme soient réinvesties en faveur des équipements et de l'amélioration de la condition du personnel. Entre 2008 et 2011 a ainsi pu être mise en œuvre la revalorisation des grilles indiciaires des militaires pour un montant total supérieur à 200 M€. En 2012, les économies de masse salariale résultant des suppressions d'emplois financeront notamment des mesures catégorielles en faveur du personnel, par exemple l'application du nouvel espace statutaire pour les sous-officiers (12 M€ pour la première annuité) ou la poursuite de la réforme de la grille indiciaire de la catégorie B de la filière technique (3,5 M€). En 2011, la création des centres ministériels de gestion (CMG) a, par ailleurs, favorisé la constitution d'un réseau de conseillers carrière pour le personnel civil.

Dans la zone de défense et de sécurité Nord

Plusieurs perspectives de reclassement existent pour le personnel concerné par les restructurations. Dans le périmètre de la base de défense de Lille, par exemple, le transfert du Centre du service national (CSN) de Valenciennes vers Lille permet la création d'une trentaine de postes qui seront pourvus principalement à partir du CSN de Valenciennes.

La montée en puissance de l'antenne de Lille du Service parisien de soutien à l'administration centrale (SPAC) devrait permettre un recrutement de 5 à 10 agents administratifs.

Par ailleurs, la création du Centre d'analyse financier du commissariat des armées (CAFCA) à Cambrai devrait permettre d'ouvrir 45 postes en 2012, puis 90 supplémentaires entre 2013 et 2014.